

lations qui pourraient être introduites au Muséum d'histoire naturelle.

Deux sièges se trouvent vacants à la Société des sciences et arts de Lille. Quatre candidatures sont produites pour ces deux vacances : celles de MM. Salomé, peintre; Barris, naturaliste; Morat, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de l'Etat. De Prins, bibliophile.

M. Célestin Schneider de Lille, membre du Conseil municipal en 1848, ex-président du Conseil des prud'hommes et de la Société des coupeurs, est décédé hier à l'âge de 71 ans.

Avant-hier, est venu, devant la cour de Douai, l'appel interjeté par l'événement contre le jugement du tribunal correctionnel de Lille qui l'avait condamné, comme le Grélot et le Bien Public, pour diffamation envers les Dominicains.

Le jugement est confirmé.

M. Camille Liagre, élève du Collège a obtenu, hier, le premier diplôme du baccalauréat-ès-lettres scindé.

M. Louis Merlion, de Lille, qui, au mois d'août dernier, était élève de philosophie-sciences, au Collège de Roubaix, vient d'être reçu bachelier-sciences, pendant la session de novembre.

A l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, la société philharmonique des Amis Réunis se fera entendre dimanche prochain à la messe de midi en l'église Saint-Martin. Cette société musicale exécutera les morceaux suivants :

On écrit de Sainte-Omer : « Depuis deux jours, les eaux ont baissé sensiblement, et elles ont baissé à 4 centimètres ; aujourd'hui on peut constater à l'étage de l'écluse du Hauf-Pont, une baisse de 30 centimètres. »

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, dans la maison occupée, rue de l'Ommelet, par M. Henri Voreux, épicière. Le feu a pris naissance dans une chambre du second étage et a été promptement éteint. La cause de l'incendie n'a pu être établie. Les pertes s'élèvent à la somme de 80 francs.

De nouveaux détails nous parviennent aujourd'hui sur l'accident qui s'est produit avant-hier à Croix. L'ouvrier qui a été blessé, M. Joseph Breynie, ne remplissait l'emploi de « charneur » que depuis le matin. Il avait été guidé dans son apprentissage par un contre-maître. A onze heures, Breynie prévit le contre-maître qu'il était suffisamment exercé et que toute surveillance était désormais inutile; mais à peine celui-ci s'était-il éloigné de quelques pas, qu'un cri déchirant retentit : Breynie avait, par mégarde, placé une peau de mouton sur la plaque des cylindres du métier et avait eu la main prise dans les engrenages en voulant faire disparaître un pli qui s'était produit dans la peau qu'il manipulait. On sait le reste.

Breynie a été transporté à l'hôpital, et on nous dit que son patron, M. J. Marsurel fils, s'est généreusement engagé à donner au blessé un emploi qui lui permettra de vivre honorablement.

L'état de Breynie est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

Le temps semble, cette fois, s'être remis au beau pour quelques jours. — La journée d'hier, a été splendide et c'est avec un réel bonheur qu'on a revu le soleil, depuis si longtemps caché par des nuées épaisses et lourdes qui se fondaient en eau.

Aujourd'hui, le temps est sombre et sec, et paraît devoir donner raison aux astronomes qui ont annoncé la neige pour cette période du mois novembre.

Parmi les chasseurs de poules du pays, celui dont la renommée, s'est le plus accrue est, sans contredit, Louis Delbecq, de Bondue. Voici le récit de son dernier exploit cynégétique. Minuit sonnait à l'église de Bondue, c'était avant-hier, Louis choisit toujours cette heure, car il paraît que c'est l'heure du profond sommeil des poules et il est bien sûr que c'est l'heure du premier sommeil de leurs maîtres. Donc, à minuit sonnait Louis sautait la haie de Chrystostome Squedin, tisserand, et traversant le jardin, il se dirigea vers un fournil où reposaient les gallinacées. Mais pour y pénétrer il fallait franchir la fenêtre, et il le fit en s'aidant les barreaux. Puis il s'empara de deux coqs et d'une poule. Il était résolu, paraît-il, de faire main basse sur tout le poulailler sans un habitant de la maison qui, ayant entendu quelque bruit s'était levé. Louis Delbecq eut donc à peine le temps de s'esquiver au plus vite.

Le lendemain Chrystostome Squedin, alla porter plainte, mais il apprit par la police qu'à Menin, on avait arrêté un individu vendant sur le marché, deux coqs. C'était évidemment son voleur. En effet les deux coqs mis en présence

de leur propriétaire furent reconnus par celui-ci.

Louis Delbecq a été conduit à Lille. Les billets de la fameuse loterie nationale donnent lieu nous assure-t-on, à Lille, à des spéculations, pour lesquelles nous verrons sans doute quelqu'un de ces jours une Bourse spéciale s'ouvrir.

On nous cite certains marchands de ces morceaux de papier qui parlent de ne plus en céder qu'à un prix insensé : 5 fr., et qui trouvent preneurs ! Est-ce possible ? Cela fait 300 pour cent d'augmentation !

Éphémérides Roubaissiennes

21 NOVEMBRE 1857. — Fête de la présentation de la Très-Sainte-Vierge, le R. P. vicar de la petite communauté des Récollets de Roubaix pose la première brique du couvent. — Un décret convoque les électeurs du canton de Desvres (Pas-de-Calais), pour le 8 décembre, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général.

— On écrit de Saint-Omer : « Depuis deux jours, les eaux ont baissé sensiblement, et elles ont baissé à 4 centimètres ; aujourd'hui on peut constater à l'étage de l'écluse du Hauf-Pont, une baisse de 30 centimètres. »

— L'Empereur d'Autriche voulant donner un geste de sympathie à la ville de Condé sur les bords de laquelle a lieu la célébration des noces de l'archiduc Frédéric avec la princesse de Croÿ, vient, par décret en date du 12 octobre dernier, de décorer au maire de cette ville, M. Nestor Gastiau, l'ordre de François-Joseph.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 novembre.

Blanche Ryckebusch, sentier de Croix, 3 m. Les Lepers, aux 3 Ponts, 374. — Henri Huyghe, aux 3 Ponts, maison Delryn, 14. — Alice Deschamps, rue de la Perche, maison Delaforie. — Jules Deboscchere, quai de Calais, maison Verstraete. — Pamyry Saembiel, sentier des Récollets. — Jean Garceute, rue de Mouvaux, cour Frère, 17. — Coralie Vanieuwenhove, rue de la Barbe d'or, 18. — Marie Delhayon, rue des Cloutiers, 27. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 novembre. — Marie Derycke, 63 ans, propriétaire, rue de Tourcoing. — Satorbine Renard, 63 ans, ménagère, rue de Soubias, 58. — Zoé Segard, 2 ans, rue de l'Éclaircie, 11. PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 17 novembre. — Paul Chair, 26 ans, teinturier, et Philomène Derréppe, 24 ans, journalière. — Istari Masse, 27 ans, apprêteur, et Florence Deroubaix, 31 ménagère. — Albin Lescautier, 21 ans, peintre, et Marie Fouret, 39 ans, tailleur. — Gabriel Desnoüet, 28 ans, employé de commerce, et Eugénie Delhouste, 21 ans, sans profession. — Louis Vaillant, 21 ans, tisserand, et Marie Lescautier, 18 ans, soubrette. — Jean-Baptiste Proust, 27 ans, ouvrier, et Elodie Bernard, 25 ans, boueuse. — Henri Delvallée, 28 ans, employé de commerce, et Charlotte Moyart, sans profession. — Théodore Masurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Roncetti, 42 ans, piquière. — Désiré Deloche, 40 ans, peintre, et Barbe Lerville, 36 ans, ménagère. — Ange Ferrant, 41 ans, journalier, et Marie Bossuyt, 23 ans, journalière. — Hippolyte Scheirs, 38 ans, tisserand, et Barbara Derréppe, 38 ans, tisserande. — Jules Stictebaert, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Hippolyte Mailloux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollez, 21 ans, soigneuse. — Auguste Agombart, employé, et Armandine Simon, couturière. — Jules Relof, 28 ans, boulanger, et Amandine Maquet, 29 ans, cuisinière. — Joseph Catix, concierge, et Scholastique Hollemaert, concierge. — Joseph Raulin, 26 ans, remouleur, et Paul Richards, 32 ans, couturier. — Ivon Deback, 32 ans, lorgeron, et Rose Vertraet, 25 ans, fileuse de lin.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 novembre.

Marie Delvoys, Chemin des Mottes. — Felicie Delvoys, Chemin des Mottes. Du 20. — Marie Despléchin, rue de la Cloche. — Marie Cattaun, rue Fin de la Gueule. — Léon Debrulle, rue Neuve de Roubaix. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 novembre. — Louis Langhe, 89 ans 6 mois, époux de Sophie Bondué, Sentier de Bondue. — Fernand Huyghe 8 mois, rue de Menin. Du 10 Aline Dermontour, 53 ans 6 mois, épouse de Théodore Nise, Brun Paix. — Jeanne Delescluse, 5 ans 2 mois, Epiphanie. — Felicie Delvoys, 1 jour, Chemin des Mottes. — Marie Dujardin, 0 ans 3 mois, rue de Menin.

MARIAGES DU 20 novembre.

Charles-Louis Rammert, 26 ans, domestique et Marie Catron, 22 ans, sans profession. — Joseph Thierghien 40 ans, contre-maître et Virginia Warhem, 46 ans; sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame le mardi 26 novembre 1857, 9 heures, pour le repos de l'âme de M^{me} Adélaïde Philomène-Thérèse MARTIN, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1877, à l'âge de 16 ans. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 21 novembre, 4 h. a. — Hauteur du baromètre : Marseille, 766; Brest, Dunkerque, 765. Le baromètre est en baisse depuis hier. Il est stationnaire actuellement. Le vent entre le Nord et l'Est persiste. Les temps restent froids, brumeux; poura s'éclaircir par places. Situation à Lille, le 21 novembre. — Baromètre, baisse de 6 mm; ciel très-couvert. Vent N. E. 1 h. 1/2; pluie, plus 2 0/10; 2 h., plus 2 5/10. — N. L. 21.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 20 novembre 1878. Présidence de M. Honoré. Ministère public : M. MORILLON. Affaire Dheyne. — Assassinat de Març-en-Barœul.

Sur interpellation de M. le Président, l'accusé déclare être le nommé Dheyne (Yvon-Casimir), âgé de 47 ans, né à Cuerne (Belgique), tisserand à Menin (Belgique). C'est encore à M^e D'Hooge que le président des assises a confié le lourd fardeau de l'acte d'accusation. Au hameau du Peuplier, dépendant de la commune de Març-en-Barœul, arrondissement de Lille, dans une maison située tout à fait à l'extrémité du village demeuraient les époux Vaucamps. Le mari, Charles Vaucamps, était journalier et la femme Adèle Gallois, âgée de 30 ans, était ménagère. Celle-ci, dont la conduite était légère, fit, il y a deux ans et demi environ, la connaissance d'un fraudeur de profession, nommé Dheyne, Ivon-Casimir, alors âgé de 44 ans, belge de nationalité, avec lequel elle entretenait bientôt des relations intimes.

Vous aux basards d'une vie d'aventures et de fatigues toujours en fuite, Dheyne trouvait dans la maison de sa maîtresse un lieu de refuge et de repos. Il avait su inspirer à la femme Vaucamps, une passion violente qui était de notoriété publique, et que le mari seul ignorait. Ce dernier, qui, pour employer une expression de l'accusé, est bon comme le pain et n'avait rien à dire dans la maison, avait eu la faiblesse de tolérer que sa femme prît en pension le nommé Dheyne qui était en réalité le seul maître du logis.

Bien que ses visites fussent forcément intermittentes, il couchait parfois plusieurs nuits au domicile des époux Vaucamps et n'en repartait qu'après avoir vendu les charges de tabac qu'il introduisait en France. Cette situation se prolongea jusqu'au mois de juin 1878, époque à laquelle Dheyne paraît avoir conçu des doutes sincères ou affectés sur la fidélité de sa maîtresse. Il ne semble pas que ces doutes aient été fondés. En tout cas, il le 19 juillet 1878, un entretien avec Vaucamps à qui il révélait que sa femme le trompait non pas seulement avec lui-même, mais avec d'autres.

À la suite de cette confidence, faite au cabaret, Vaucamps et Dheyne allèrent ensemble voir la femme Vaucamps qui se trouvait au logis. Vaucamps commença par adresser quelques reproches à sa femme ; puis Dheyne se précipita brusquement sur elle, la saisit par le cou, la souleva par les cheveux et lui meurtrit le corps et le visage à coups de poings et à coups de talons de bottes, criant et jurant qu'il voulait la tuer.

Pendant cette scène, à laquelle assista Vaucamps, sans chercher à l'empêcher, la femme Vaucamps eut presque tous les cheveux arrachés ; elle avait, en outre une large blessure au-dessus du sourcil droit, une autre blessure derrière la tête et un grand nombre d'ecchymoses par tout le corps.

La femme Vaucamps porta plainte à la gendarmerie et, à raison de ces faits, Dheyne, qui avait pris la fuite, fut le 30 août 1878, condamné par défaut par le tribunal correctionnel de Lille à six mois d'emprisonnement pour coups et infraction à l'arrêté qui l'avait expulsé de France.

Cette condamnation que, dès la fin de juillet, Dheyne savait par les journaux devoir être inévitable, paraît lui avoir inspiré un vif ressentiment contre sa maîtresse. On peut affirmer que, dès les premiers jours du mois d'août, il conçut le projet de tuer la femme Vaucamps et ne fit, pendant plusieurs semaines, que s'affermir dans cette résolution.

Les propos qu'il a tenus en France et en Belgique en fournissent la preuve. C'est ainsi que, le 20 juillet, il se plaignait à la veuve Desruennes qu'Adèle Gallois était débauchée, qu'elle pouvait le faire condamner à 20 ans elle le ferait.

Dans les premiers jours du mois d'août, il formait la même plainte à la femme Balie et lui disait : « Mais j'ai quelque chose sur moi avec lequel elle y passera avant peu... » Et vers la même époque, il disait à la femme Ghisquière, mère de Vaucamps, en lui parlant de sa belle-fille : « Je t'ai mangé une fois, mais la seconde fois, je t'avais ; j'ai quelque chose dans la tête. Vous entendrez parler de moi ! »

Il tenait les mêmes propos en Belgique. Un dimanche, quelques jours, après avoir frappé la femme Vaucamps, il déclara au sieur Ferdinand Samy, le gendarme à Menin : « Je ne puis plus rentrer en France par la faute de ma maîtresse. Je vais acheter un pistolet, la tuer et moi après. » Et vers la fin du mois d'août, interrogé par le sieur Delahaye, agent de police à Menin, il lui déclara la même chose en termes identiques et ajoutait en lui montrant un numéro de journal où était racontée la scène du 19 juillet : « Ça lui coupera sa vie ou la mienne. »

C'est sous l'impression de ces ressentiments que, le 11 septembre 1878, il revint en France. Après avoir passé sa journée à boire dans divers cabarets de Bondue et de Març-en-Barœul, il vint frapper, vers dix heures du soir à la porte des époux Vaucamps, et n'ayant pas été reçu, se coucha dans un hangar.

Le lendemain matin, il entra chez le sieur Guilbert et à l'estaminet du Boulevard où il proféra des menaces de mort contre la femme Vaucamps.

La femme Steven, une voisine, sortit pour aller avertir la femme Vaucamps et, à peine arrivée-elle en le temps de faire cette confidence à la femme Finet, dont la cour est commune avec celle de la femme Vaucamps que Dheyne entra brusquement dans la chambre où elles se tenaient toutes les deux et leur dit : « Vous autres, restez tranquilles ! J'ai deux mots à dire à Adèle ! » A ce moment, dit la femme Steven, il avait l'air d'une bête féroce.

Il avait quitté sa blouse et les manches de sa chemise étaient retroussées. Il traversa en courant la maison de la femme Finet et, passant par la cour, s'élança vers la demeure de la femme Vaucamps. Quelques instants après on entendit celle-ci crier : « A l'assassin ! Mon Dieu ! Il veut me tuer ! »

La femme Finet, accourue immédiatement, vit alors par la fenêtre de la chambre du rez-de-chaussée occupée par sa voisine, Dheyne qui d'une main tenait sa maîtresse par le cou et de l'autre cherchait quelque chose dans sa poche. Elle l'entendit lui dire : « Tu m'as fait condamner à six mois de prison; il faut que tu y passes. » La malheureuse supplia son agresseur, lui demandait pardon et s'écriait : « Si tu veux plaider, Louis, si tu veux plaider ! »

Un moment elle put se dégager et passer par la fenêtre une partie de son corps. La femme Finet la saisit par le haut du corps et s'efforça de la tirer au dehors ; mais Dheyne, voyant que sa victime allait lui échapper, sauta par la fenêtre, courut à la porte pour rentrer dans la maison et y entra lui-même en escadant la fenêtre.

Quelques instants après, quand la femme Finet qui avait couru chercher du secours revint sur les lieux, elle vit la jeune Anna Vaucamps, âgée de 8 ans, qui, tenait son petit frère sur ses bras et ayant ses souliers tachés de sang, et lui dit : « Louis a coupé le cou à maman ; elle est couchée par terre. » Et la femme Finet aperçut Dheyne qui fuyait à travers champs, tenant son rasoir ensanglanté et la main rouge de sang.

On entra et l'on vit la femme Vaucamps morte étendue au pied de son lit, la face contre terre et un genou replié sur le corps. La tête baissait dans une mare de sang. Le sang avait jailli à flots jusque sur les murs. La femme Vaucamps était presque décapitée.

Elle portait au cou une large plaie circulaire faisant presque tout le tour du cou, en sorte qu'il ne restait à gauche que cinq ou six centimètres de peau par où la tête tenait encore; toutes les parties molles du côté du cou avaient été nettement coupées jusqu'à la colonne vertébrale, ainsi que cette colonne vertébrale, la moelle épinière, et la deuxième vertèbre. Puis, dans les efforts faits par l'assassin pour décapiter complètement sa victime, le rasoir était venu s'ébrécher contre la troisième vertèbre qu'il avait fortement entamée.

Après comme avant et pendant son crime, Dheyne a montré la plus révoltante insensibilité. Vers neuf heures, il revint trouver le sieur Guilbert et lui dit : « L'œuvre est faite ; et, en faisant le tour de son cou avec son doigt : « Je lui ai coupé le cou net comme ça. » Comme le sieur Guilbert ne savait que penser de cet aveu, il ajouta : « Tu ne veux pas le croire ? Tiens, regarde ! » et lui montrant son rasoir ensanglanté, il s'éloigna en se dirigeant vers la Belgique.

Les voisins se mirent à sa poursuite ainsi que les gendarmes, et bientôt il fut arrêté par le gendarme Bailleul au moment où il essayait de prendre la fuite.

On trouva sur lui deux rasoirs, et il déclara que le second était pour l'enfant de 18 mois « mais qu'il n'avait pas eu le temps de cause des cris des voisins ». Il était de plus également porteur d'un journal en date du 27 juillet 1878, où était racontée la scène de violence du 10 de ce mois.

Il ne manifesta aucun regret aux gendarmes, disant : « que si c'était à recommencer, il le ferait encore, et ajoutant : « Je lui ai coupé la tête, elle ne me fera plus condamner. »

Dheyne a eu aujourd'hui 47 ans. Les plus détestables renseignements ont été recueillis sur son compte. Il a subi, tant en France qu'en Belgique, 19 condamnations pour fraude, infraction à un arrêté d'expulsion, coups et vol.

Un certain nombre de témoignages sont entendus. — Toutes les dépositions, à part celle du mari de la victime, établissent que Dheyne avait prémédié l'assassinat de la femme Vaucamps.

Reconnu coupable, l'accusé obtient du jury le bénéfice des circonstances atténuantes et s'entend condamner aux travaux forcés à perpétuité.

Dans la même audience, le nommé Alfred G. de Lille, accusé de coups et blessures à son père et sa mère, a été déclaré non coupable et mis immédiatement en liberté.

LETTRES-MÉMORIABLES ET DÉCÈS. — Imprimerie Alfred REBOUX. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglemens à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans la deuxième édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Planes Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. — 18176. Spécialité de Paravents (prix très-moindres) rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blauxwart & Co, rue du Vieil-Abreuveur, Roubaix. Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laque, cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de St-Cécile, St-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Farine de Gluten pour diabète MILLESCAMPS, boulanger rue de l'Ommelet, 70. Dépt de chocolat de Gluten.

Zinc et plomb pour bâtiments BONNAVE-DELLANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14872

JEAN MASQUELIER, rue Pavrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Tapis-Ameublements BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuveur, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis légers et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

Pharmacies Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Saïnerie - Poêlerie DENNIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Restaurants FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix. GINTONS, rue Neuve.

Ingénieurs V. DUBERULL, ingénieur, installations mécaniques, expériences, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 3 h. à 5 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35, (lundi et mercredi exceptés).

Cour d'assises du Brabant

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audiences des 18 novembre fin, 19 et 20 novembre.

La parole est donnée à M. Van Berchem, premier-avocat près la cour d'appel de Bruxelles, qui remplit les fonctions de ministère public. Voici les premières de son réquisitoire : « Ce n'est pas sans émotion ni sans soulagement que je puis développer mes dernières conclusions sur cette scandaleuse affaire qu'on a appelée l'affaire de la Banque de Belgique. »

« Jusqu'à la dernière minute, les mensonges éhontés, les mensonges produits avec une perversité sans pareille ont entravé la marche de l'instruction. Jamais, dans ma longue carrière, je n'ai rien vu de semblable. »

Dans le cours de la première partie de son réquisitoire, l'avocat général s'est attaché à démontrer par des faits indiscutables, que sans la confiance inconcevable que Fortamps avait en son lieutenant, confiance que n'a ébranlé aucun avertissement, les vols n'auraient pu continuer de se commettre de façon à atteindre un chiffre si formidabile.

« On ne vole pas impunément seize millions sans qu'il ait des complices, ou tout au moins des négligences coupables, » a-t-il dit la magistrature. Elle a recherché les responsabilités, les complaisances, à l'aide des premiers témoins entendus et des déclarations premières de T'Kint.

Celui-ci résumait toute la Banque de Belgique, vous savez, dit le ministère public, s'il était digne de résumer toutes les confidences ! Le conseil d'administration ne vérifiait rien, s'en rapportant à M. Fortamps. Le conseil des commissaires ne vérifiait pas davantage ; il s'occupait des affaires Philippart, dans lesquelles il était incompétent ; Fortamps abusait des capitaux de la Banque. Les commissaires se confiaient à la prudence de l'administration.

Fortamps se fiait à T'Kint, et cela dans des proportions qui dépassent toute mesure, toute imagination, tout ce que l'on peut imaginer ! T'Kint était l'aide-de-camp du gouverneur ; c'était le gouverneur lui-même !

La confiance que M. Fortamps avait en T'Kint était inconcevable ; les vols n'auraient pu se répéter si T'Kint n'avait été à ses dépenses personnelles, et à ses jeux de Bourse.

Cette confiance était aussi étendue qu'il était possible. En 1873, Fortamps et T'Kint vivaient dans une intimité complète. Cette confiance persista même quand Fortamps a la preuve que T'Kint est un voleur.

Il tombe par hasard sur trois dossiers volés ; il demande des explications à T'Kint qui lui en donne de mensongères ; Fortamps songe pas à les vérifier et le lendemain il dit à ses collègues : « Tout est complet. »

« On s'est retranché derrière la fortune de T'Kint. Eh ! cette fortune comment avait-elle été fabriquée ? T'Kint n'avait rien, mais il administrait les dépôts, il vole, il achète des maisons, des terrains, des concessions, des tramways, et il vous dit alors, en vous montrant ces richesses : « Voilà ma fortune. »

« Jamais trouvai-on application plus juste de cet aphorisme de Proudhon : La propriété c'est le vol !

Pourquoi la confiance de Fortamps a-t-elle été si possible. En 1873, Fortamps et T'Kint vivaient dans une intimité complète. Cette confiance persista même quand Fortamps a la preuve que T'Kint est un voleur.

Après le fait Ney, le fait Bischoffsheim, Fortamps reçoit à sa table avec le Sénat, la finance, la diplomatie, cet homme soupçonné, cet employé à 4,200 fr. d'appointement qu'on lui a signalé comme un homme dangereux. Vraiment cette persistance dans la confiance n'est-elle pas inconcevable, comme l'a dit M. Sabatier ? Elle domine tout le procès.

Sous la direction de celui qui est « la ruse en personne, dont la perversité égale l'intelligence », de celui-là même qu'on soupçonne, sous la direction d'Eugène T'Kint.

Aussi, détail grotesque (c'est le mot de M. l'avocat général), c'est T'Kint lui-même qui passe à Vandevin les dossiers à vérifier ; et il prend dans ceux dont la vérification est déjà faite les titres nécessaires pour combler les vides des dossiers auxquels il a fait des emprunts.

Les mêmes titres passent ainsi cinq ou six fois sous les yeux de Vandevin, comme les soldats du cortège de la Justice; et Vandevin ne s'aperçoit pas du tour de passe-passe, et il affirme à ses collègues — de très-bonne foi, qu'il a trouvé tout en ordre, sans quelques petits détails insignifiants ! Et pendant cette vérification inoffensive, T'Kint volait dans la tour !

Plus tard, les soupçons s'aggravent, le conseil arrête un règlement pour la surveillance des dépôts, et l'un des articles de ce règlement charge M. Demortier, subordonné de T'Kint, d'inscrire sur la chemise de chaque dépôt, les numéros des titres qu'il contient.

Or, détail incroyable, les dépôts avaient point de chemise; les titres dont ils se composaient étaient renfermés dans des cartons portant seulement le nom du déposant. Cet article du règlement nouveau était donc d'une exécution impossible, et Fortamps et Vandevin qui seuls le savaient, ont eu une observation, et votent ce règlement inexécutable !

Le règlement ne gêna donc en rien les sous-traitances de T'Kint, qui continua à puiser à même dans les cartons.

L'avocat général écrit en termes indignés, les agissements de T'Kint et les faux semblants de dévouement dont il se pare. T'Kint dit-il vous a parlé de son dévouement; il prétend qu'il a servi cette affaire dans une grande âme, lui, le financier de bas étage; lui l'homme de mauvaises mœurs, celui qui affichait des amours scandaleuses. Allons donc ! Du dévouement, lui, le voleur, que l'on surprit pour ainsi dire la main dans les dépôts, je ne sais si la prétention n'est pas plus absurde qu'infinie.

Depuis son entrée aux dépôts, cet homme a toujours volé. Dès 1866, il est connu à la Bourse comme joueur. On s'est demandé quelles ressources pour jouer, lui qui n'a pas de fortune patrimoniale ? Ou ? mais, évidemment, dans les dépôts.

Il nous dit qu'il a gagné sur des opérations, mais il ne nous apporte pas de preuves. Aujourd'hui, il cherche à prendre une attitude qui le puisse relever. Mais tout est vulgaire en son fait. C'est un homme volé comme on en a tant vu, voleur pour satisfaire au besoin de la curiosité qu'il a reconstruite. C'est toujours la même affaire, un jour on rencontre une Lolo et on est perdu.

Voyez T'Kint. En 1866, il fait la connaissance de Marie Collard; en 1868 il lui donne une maison, le comble de la générosité dans ce genre d'aventures.

Les exigences de cette maîtresse sont énormes, et ne cessent jamais. Elle demande toujours et reçoit toujours, et c'est un employé à 2,600 fr., car il n'avait alors que cela, qui satisfait toutes ses fantaisies. Il lui a donc fallu jouer, et financer inhabile, quoi qu'il en ait dit, il la perdit, perdu encore, et il a volé pour pouvoir entretenir Marie Collard. Je vous le répète, toujours la même histoire vulgaire la femme. On l'a dit, il y a longtemps, on peut le redire encore aujourd'hui ; cherchez la femme. Il a fallu contenter celle qu'il avait rencontrée, et il a volé, car le contraire de lui pour voler ce qu'il y a de bas et de vil dans son sac, il a osé dire qu'il avait agi dans l'intérêt de la Banque de Belgique, dont il compromettrait le gouverneur. Ce dévoué, mais il faut voir le joyeux de la dire, il a été le mauvais génie de Fortamps, les faits sont constants, les faux et les vols sont évidents.

L'avocat général termine en ces termes, visant l'ex-gouverneur en prévention.

« Car il faut d'indignes envers Fortamps ? Je ne le crois pas, messieurs. La contravention à la loi est excessivement grave. Elle peut engager le capital social au préjudice de tiers. Et voilà ce qu'il faut éviter.

« C'est la première fois que la contravention à la loi a été constatée, et si l'on n'applique la pénalité qu'elle entraîne, je ne saurais trop engager le jury à ne pas se laisser aller devant cet argument qu'on lui objectera sans doute, qu'en présence des crimes commis par T'Kint, la contravention de Fortamps n'est pas plus que chose de peu d'importance. »

« Je persiste donc à croire, messieurs, que la contravention dont il s'agit a une très-haute importance, et j'engage le jury à bien se pénétrer l'idée que l'État est en danger. » L'audience est levée à 3 heures.

La plus grande veugle est depuis longtemps acquise aux collections de collections de l'ancienne Maison de la Filouse d'Artois, à Lille. (Voir aux annonces.)

Charade

Mon premier figure en musique; Mon second captive les cœurs; Et mon tout est, en politique, La source de bien des malheurs. Le mot du logographe est bien : Seringue.

NOUVELLES DU MATIN